



29550 PLOEVEN
☎ 02.98.81.51.84
☎ 02.98.81.58.79
mairie-ploeven@wanadoo.fr

FICHE D'INSCRIPTION ECOLE DE PLOEVEN

INSCRIPTION SCOLAIRE POUR L'ENFANT

FILLE GARCON

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU :

MATERNELLE :

ELEMENTAIRE :

RESPONSABLE 1 - (parent tuteur)

Madame– Monsieur – Personne Morale (1)

NOM : PRENOM :

Adresse personnelle :

Tél domicile : Tél portable :

Adresse mail@.....

RESPONSABLE 2 - (parent tuteur)

Madame– Monsieur – Personne Morale (1)

NOM : PRENOM :

Adresse personnelle :

Tél domicile : Tél portable :

Adresse mail@.....

SITUATION DES PARENTS MARIÉS - VIE MARITALE - PACSES - SEPARES

N° CAF :

A DEFAUT QUI PREVENIR (Nom, prénom, numéro et lien avec l'enfant) :

.....

.....



COMPOSITION DU FOYER			
Frères et sœurs			
Nom	Prénoms	Date de naissance	Ecole fréquentée

VOTRE ENFANT FREQUENTERA-T-IL LA CANTINE : OUI NON (Si oui, le dossier d'inscription sera à remplir auprès du service scolaire de la mairie à partir de mai 2022)

VACCINS

Date	Pour tous les enfants	Enfant né à partir du 1 ^{er} janvier 2018					
	DTP	Coqueluche	Haemophilus influenzae B	Hépatite B	Pneumocoque	Méningocoque C	ROR

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

Pour tous : COPIE LIVRET DE FAMILLE Justificatif de domicile (- de 3 mois) COPIE DES PAGES DE VACCINATIONS DU CARNET DE SANTE ALLOCATAIRE CAF : ATTESTATION CAF AVEC LES ENFANTS A CHARGE & QUOTIENT FAMILIAL

Cas particuliers : Dérogation scolaire Attestation de qualité de tuteur Attestation sur l'honneur du deuxième parent « mentionnant adresse et numéro téléphone » accordant tout pouvoir à la scolarisation de l'enfant ou conclusion du jugement du divorce Certificat de radiation

Renseignements certifiés exacts

Date et signature :

Vos données et celles de votre (vos) enfant(s) sont nécessaires à la collectivité pour assurer l'inscription de votre enfant à l'école. Elles sont communiquées à l'école. Elles sont conservées 1 an. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d'information affichée en mairie.

(1) Rayer les mentions inutiles